

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 Octobre 2014 - 20h30 - Mairie de Saint-Laurent

Compte Rendu N° 6

Date convocation : 06/10/2014

Présents : BEN ALLAL Richard, BAROUSSE Laurent, BORDES Yves, DUPIN Christian, FAUCHER Béatrice, PITOUT Daniel, SAUBESTRE Isabelle, SAURIAC Robert, VILLA Daniel,

Procuration : DUFOUR Thierry à BAROUSSE Laurent

Absents : MONGIN Stéphane

Liste d'émargement en annexe

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du Dernier Conseil Municipal.
- 2- Revêtement sol bureau secrétariat.
- 3- Panneau d'affichage extérieur en bois avec toit tuiles plates.
- 4- Eclairage public rond point (niveau BENECH) et pont de la Save (niveau DUFOUR).
- 5- Participation aux frais de l'école année scolaire 2013/2014.
- 6- Taxe aménagement : renouvellement du taux
- 7- Questions diverses.

Monsieur Daniel PITOUT, Maire de Saint-Laurent sur Save, ouvre la séance de Conseil Municipal à 20h30 et présente l'ordre du jour du conseil municipal.

Monsieur Daniel VILLA est nommé secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14/08/2014

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE A L'UNANIMITE

2- Revêtement sol bureau secrétariat – demande de subvention

DELIBERATION N°21 /2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation dans le bureau du secrétariat à la mairie.

Il présente, à l'assemblée, un devis de la Société PEREZ Alain, de Samatan, pour un montant de 1054.90 € HT, soit 1265.88 € TTC, correspondant à la fourniture d'un sol souple type PVC et de sa pose.

Une subvention sera demandée au Conseil Général.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3- Panneau d'affichage extérieur en bois avec toit tuiles plates.

DELIBERATION N° 22/2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acheter un panneau d'affichage extérieur en bois avec toit tuiles plates pour la commune.

Il présente, à l'assemblée, un devis de la TILL COQUEL d'Escanecrabe, pour un montant de 1.713,13 € HT, soit 2.055,76 € TTC, correspondant à la fourniture et pose d'un panneau d'affichage public avec la réalisation de la fondation, de la pose du panneau et des ferrures d'ancrage du panneau.

Monsieur le Maire va effectuer les démarches nécessaires auprès du Sénat afin d'obtenir une aide sur les réserves parlementaires la plus large possible.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4- Eclairage public rond point (niveau BENECH) et pont de la Save (niveau DUFOR).

DELIBERATION N° 23/2014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 22/04/14 concernant des travaux dans divers secteurs, le SDEHG a réalisé l'étude des opérations suivantes :

- Création d'un d'extension d'éclairage Public aérienne d'une longueur de 45 mètres avec la pose d'un support bois équipé d'un appareil d'éclairage public en 100WSHP (récupéré à la commune),
- Pose d'un appareil d'éclairage public en 100WSHP (récupéré à la commune) avec cellule isolée sur support béton existant,

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	423 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1 422 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	949 €
Total	2 794 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

5- Participation aux frais de l'école année scolaire 2013/2014.

DELIBERATION N°24 /2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prévoir les participations aux frais de fonctionnement des écoles primaires que la Commune devra verser aux établissements accueillant les élèves domiciliés sur la Commune de SAINT LAURENT.

Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil l'autorise à :

- Accepter la scolarisation des élèves domiciliés à MONTBERNARD, MONTESQUIEU-GUITTAUT, SAINT-FRAJOU et SALHERM à l'école primaire de SAINT-LAURENT pour l'année scolaire 2013/2014.
- A signer les conventions de répartition des charges de fonctionnement des écoles entre MONTESQUIEU-GUITTAUT et MONTBERNARD.
 - A fixer le montant de participation aux frais de scolarisation à **810 €uros par élève**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6- Taxe aménagement : renouvellement du taux

DELIBERATION N° 25/2014

Monsieur le Maire confirme que la Taxe aménagement est actuellement à 3.5% et doit être réévaluée avant le 31/12/14. Il propose de la reconduire au même taux. Cette taxe sera renouvelable de plein droit d'année en année, sauf nouvelle délibération.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

7- Questions diverses

- Mr SAURIAC demande à ce que les compte-rendus des conseils précédents soient envoyés aux Conseillers avant le prochain conseil. Monsieur le Maire précise qu'ils seront envoyés par mail pour ceux qui en ont un, sinon par courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15